Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 003-200071470-20250929-DELIB2025113-DE

Règlement intérieur
Lieu d'accueil enfants parents
« aux rendez-vous des p'tites pousses »

Approuvé par délibération du Conseil communautaire
en date du …… 2025

santé
famille
retraite
services

Pôle Petite-Enfance

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 003-200071470-20250929-DELIB2025113-DE

SOMMAIRE

PREAMBULE p.3

1. PRESENTATION p.3

2. VALEURS ET PRINCIPES GUIDANT CETTE ACTION p.4

3. L'ORGANISATION p.4

4. LA CHARTE D'ACCUEIL p.5

5. LES VALEURS ET ETHIQUES DU LAEP p.6

6. LES PARTENAIRES p.6

ANNEXE 1 p.7
ANNEXE 2 p.8

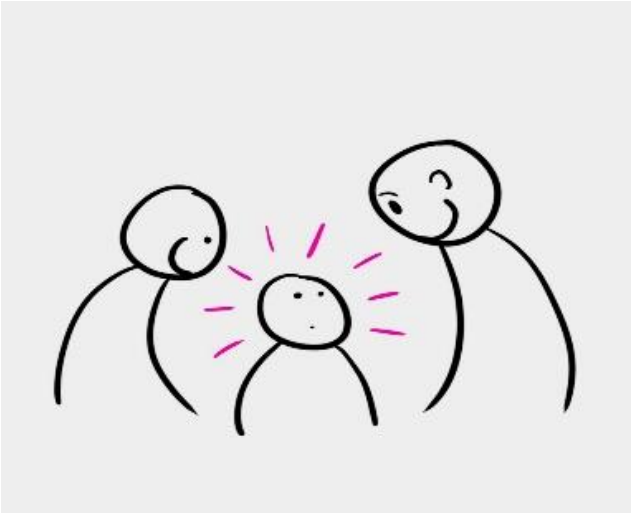

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 003-200071470-20250929-DELIB2025113-DE

PREAMBULE

Le LAEP est un mode d'accueil innovant répondant aux besoins de soutien à la parentalité, de rencontres et de partages, de socialisation pour les familles ayant de jeunes enfants de moins de six ans. Le référencement du LAEP sur « monenfant.fr » est obligatoire. Rubrique Partenaires sur caf.fr : https://www.caf.fr/partenaires/lieu-d-accueil-enfants-parents.

Le lieu d'accueil est communautaire et le siège de l'EPCI est situé : 18 rue de Vouroux à Varennes-sur- Allier. Le responsable légal est le président de la Communauté de communes.

Ce règlement précise les modalités d'accueil et l'organisation du Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP). Il garantit le respect des lieux et des personnes participantes.

1. PRESENTATION

Le lieu d'accueil enfants parents (LAEP) « Aux rendez-vous des p'tites pousses » a ouvert ses portes en 2011. Il est communautaire, avec le(a) vice-président(e) chargée de la petite enfance.

Un espace est identifié et dédié à ce service au sein du pôle petite enfance communautaire, rue jules Dupré à Varennes-sur- Allier (03150) et deux antennes sont déployées sur les secteurs de Dompierre-sur-Besbre et Le Donjon.

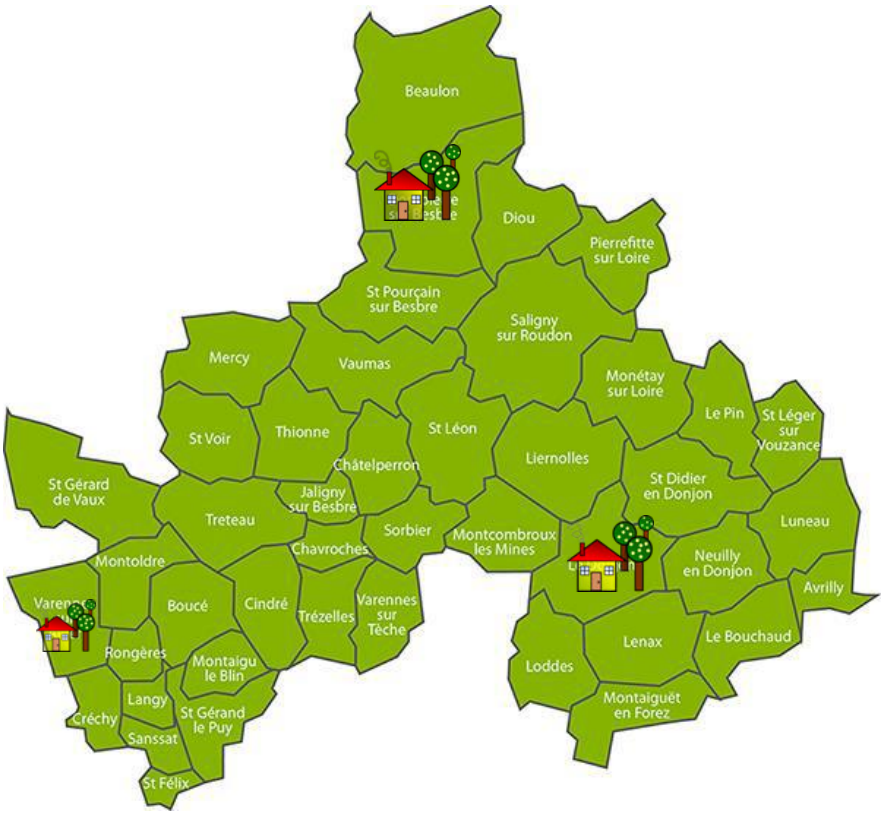

L'antenne de Varennes-sur-Allier est fermée sur les dates de fermeture du pôle petite enfance de Varennes-sur-Allier : trois semaines en août ainsi que la semaine entre Noël et le jour de l'An. Pour les deux autres sites, les fermetures sont définies chaque début d'année civile.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 003-200071470-20250929-DELIB2025113-DE

Le LAEP est gratuit et sans formalités d'inscription.

L'agrément est accordé pour accueillir un maximum de 8 enfants en même temps.

Ce lieu a pour but de :

- ✓ favoriser le développement de relations entre les parents du territoire,
- ✓ faciliter leur accès à l'information,
- ✓ rompre un certain isolement social,
- ✓ répondre à des problématiques parentales, dans un lieu favorisant l'accueil, la convivialité et la bienveillance.

Le LAEP est un lieu de socialisation privilégié pour les enfants.
Il a pour vocation de créer du lien, d'évoquer ses préoccupations et ses difficultés éducatives rencontrées, écouter et échanger.

2. VALEURS ET PRINCIPES GUIDANT CETTE ACTION

Le LAEP n'est pas un lieu d'animations mais d'éveil, de rencontres, de jeux, de partages d'expériences. Les jeux et les activités constituent des supports destinés à favoriser la relation entre adultes et enfants.

Chaque enfant et chaque adulte y est Acteur.

Le lieu répond aux principes suivants :

- ✓ Respect des personnes accueillies : anonymat et confidentialités des conversations abordées,
- ✓ La venue des parents est spontanée,
- ✓ La durée et la fréquence des visites sont libres,
- ✓ Aménagement de l'espace réfléchi, chaleureux et sécurisant.
- ✓

3. L'ORGANISATION

Le LAEP est ouvert tous les mardis de 9h30 à 11h30 sur le site de Varennes-sur-Allier et tous les 15 jours de manière alternée sur les sites de Dompierre-sur-Besbre (semaine paire) et Le Donjon (semaine impaire).
L'accueil peut se faire librement, sur ces deux heures pour les familles sans aucune contrainte d'horaires pour les arrivées et les départs.

Le lieu est aménagé afin qu'enfants et parents puissent investir l'espace librement, sans contrainte et en toute confiance.
Dans le cadre de l'accompagnement parental, des permanences psychologiques assurées par une psychologue sont proposées gratuitement une fois tous les deux mois (se renseigner auprès de la direction du pôle petite enfance).

Les moyens humains
L'équipe est composée de 13 accueillantes ; 2 accueillantes sont obligatoirement présentes par séance.
Le personnel accueillant est qualifié et formé à ce type d'accueil et d'écoute.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 003-200071470-20250929-DELIB2025113-DE

Le LAEP dépend de la ligne hiérarchique suivante :
- Directeur/trice général(e)des services
- Directeur/trice du pôle des services à la population
- Directeur/trice petite enfance
- Responsable du pôle petite enfance
- La référente des accueillantes des LAEP

L'accueillant est garant :
- ✓ du bon fonctionnement du lieu
- ✓ du respect d'un cadre bienveillant
- ✓ respect de l'anonymat et de la confidentialité,
- ✓ de la sécurité de l'espace.

L'accueillant est disponible et à l'écoute des familles. Il fait le lien et valorise la relation entre enfants et parents. L'accueillant se présente dans ce rôle spécifique aux parents et aux enfants sans se référer à sa profession initiale ni à son statut.
Il fait preuve d'une attitude discrète, empathique, bienveillante, dans l'absence totale de jugement.

Chaque accueillant doit bénéficier de séances de supervision et/ou d'analyse de la pratique à raison de 8 heures par an au minimum.

4. LA CHARTE D'ACCUEIL

Une charte a été travaillée avec les familles utilisatrices dès l'ouverture du lieu. Chacun peut alimenter cette charte d'accueil et y noter ce qu'il souhaite trouver en venant dans ce lieu : respect, écoute, partage, bienveillance, pas de violence verbale …

Les familles, à leur départ du lieu, doivent ranger l'espace utilisé et veiller à ce qu'il soit respecté par tous les utilisateurs.

Aucun acte de violence physique, ou verbal n'est toléré : bienveillance et bientraitance de tous envers tous.

Les téléphones portables sont interdits sauf pour des photos des enfants ou les urgences.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 003-200071470-20250929-DELIB2025113-DE

5. LES VALEURS ET ETHIQUES DU LAEP

Ce n'est pas un lieu de savoir-faire mais un lieu de savoir être.

Chacun, enfant et adulte, dans sa qualité d'être humain, est accueilli sans jugement.

Les personnes accueillies choisissent de venir sans inscription préalable.

Le LAEP est un espace collectif organisé pour les familles où ce qui est vécu dans le lieu appartient à ce lieu. Ce qui est dit, ce qui se vit, ne doit pas sortir du lieu.

6. LES PARTENAIRES

Fait à varennes sur Allier, le …

La Communauté de Communes,

Le Président,

Roger LITAUDON

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 003-200071470-20250929-DELIB2025113-DE

ANNEXE 1

Protection des données personnelles – Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

Dans le cadre de son activité, le LAEP (Lieu d'Accueil Enfants Parents) est amené à recueillir certaines informations personnelles (prénom de l'enfant, âge, lien de parenté, commune de résidence, etc.). Ces données sont collectées dans le seul but d'assurer le suivi statistique et l'évaluation du fonctionnement du service.

Conformément au règlement européen n°2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, le LAEP garantit que ces informations demeurent strictement confidentielles, qu'elles ne sont transmises à aucun tiers, et qu'elles ne font l'objet d'aucune exploitation commerciale.

Chaque usager dispose d'un droit d'accès, de rectification et, le cas échéant, de suppression de ses données. Pour exercer ces droits, il convient de s'adresser à l'équipe du LAEP ou à la personne responsable de la structure. La présence au sein du LAEP implique l'acceptation de ces dispositions.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le
ID : 003-200071470-20250929-DELIB2025113-DE

ANNEXE 2

Les différents postes de la ligne hiérarchique sont les suivants :

- Le LAEP est communautaire et dont le siège est situé : 18 rue de Vouroux 03150, Varennes-sur- Allier,
- Le responsable légal est le président
- La vice-présidente déléguée à la petite enfance

Le LAEP dépend de la ligne hiérarchique suivante :
- Directeur général des Services
- Directeur du pôle des services à la population
- Directrice petite enfance
- Responsable du pôle petite enfance
- La référente des accueillantes des LAEP

Au rendez-vous des p'tites pousses :

- Antenne de Le Donjon : 04 70 99 52 77
- Antenne de Dompierre sur Besbre : 04 70 34 70 74
- Antenne de Varennes sur Allier : 04 70 45 85 34